

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 07 juin 2021

LE PLAN DE RELANCE CHERCHE A DEVELOPPER LES "QUARTIERS CULTURELS CRÉATIFS"

Dans le cadre de l'effort de relance a été créé l'appel à projet "Quartiers Culturels Créatifs" qui vise à **favoriser la vie culturelle** dans les centres urbains où leur présence physique est rendue nécessaire.

Doté de 3 millions d'euros en 2021 et 2022, il soutiendra la création ou le développement d'espaces dédiés à la culture, ayant pour objectif de fédérer et d'animer les équipements (bibliothèques, médiathèques, salles de spectacles, musées, cinéma, etc.) et les commerces culturels (librairies, disquaires, galeries d'art, diffuseurs de presse).

Pour pouvoir prétendre à cet appel à projet, il est nécessaire de viser la création d'un Quartier Culturel Créatif. Cette notion peut prendre la forme d'un tiers-lieu ou d'un réseau de commerces culturels et de structures d'accompagnement entrepreneuriales. Ces lieux doivent viser à répondre à trois pratiques :

- l'accompagnement dédié à la **structuration d'entreprise** ou d'activité des acteurs culturels (entrepreneurs, artisans, indépendants et artistes) par des activités de type pépinière d'entreprises, incubateur, accélérateur, hôtel d'entreprises et/ou espace de coworking ;
- le **soutien à l'implantation** ou au **développement de commerces culturels indépendants pérennes ou éphémères** via des mesures d'accompagnement de ces commerces ou l'animation du réseau local des commerces culturels autour d'opérations événementielles ou de communication, la mise en commun d'outils de gestion, de communication ou de financements, etc. ;
- l'accueil du public et le développement de la fréquentation du lieu, autour **d'expositions temporaires, d'événementiels culturels** (rencontres littéraires, performances artistiques, etc.), de la contribution à l'écosystème de formation initiale et continue (écoles d'art, enseignement spécialisé et supérieur, centres de formation, campus des métiers et des qualifications).

Comment postuler?

Le dispositif bénéficie d'une enveloppe de 3 millions d'euros sur deux ans sur les crédits du Plan de relance. Il sera calibré autour d'une subvention annuelle plafonnée à 150 k€ par projet.

Les projets seront sélectionnés durant 4 vagues.

La première date limite de dépôt est le 11 juin 2021 et la seconde en octobre 2021. Deux autres vagues d'attribution suivront.

Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante : <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets/Soutien-aux-Quartiers-culturels-creatifs-QCC>

Vous pouvez également contacter cette adresse mail : aap.qcc@culture.gouv.fr

Service de la communication et de la représentation de l'État

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex